

Vols de moteurs hors-bord : quelles parades ?

À plusieurs reprises, cette année, des vols de moteurs de bateaux se sont produits autour du lac, au préjudice de particuliers et de professionnels. Ce phénomène est récurrent dans nos ports savoyards (une douzaine de vols étaient intervenus en mai 2012) et sur tout le littoral français sans exception. S'il est difficile de chiffrer les préjudices locaux – les autorités compétentes n'aiment pas trop communiquer sur le sujet – les sociétés d'assurance estiment que, chaque année, 1200 bateaux de plaisance sont victimes de vol ou de vandalisme et que seulement 1% des moteurs volés sont retrouvés. L'occasion de faire le point sur ce fléau et sur les moyens d'y faire face.

Ce qui motive les voleurs



On peut bien sûr tomber sur le petit malfrat qui va fracturer un coffre ou une cabine pour voler ce qui s'y trouve : petit matériel, cannes à pêche, effets personnels. Mais dans l'immense majorité des cas, les vols sont ciblés et concernent les moteurs hors-bord. Voler un moteur ne s'improvise pas et ne peut être le fait d'une personne isolée (ou même 2). Il faut forcément être à plusieurs, équipés pour désolidariser le moteur du bateau, le transporter jusqu'à un véhicule et l'y charger à l'aide d'un palan (un moteur de 115CV pèse environ 200 kilos). Sans jeter l'anathème sur telle ou telle population, on constate que, lorsque les voleurs sont pris sur le fait, il s'agit le plus souvent d'acteurs issus de l'Europe de l'Est : roumains à Arcachon, moldaves à St Malo, lituaniens à Rennes en mai 2017, ukrainiens à Hyères en septembre 2017. On est donc en présence de bandes organisées travaillant pour des commanditaires qui alimentent un trafic de moteurs à grande échelle ; revendus sur des marchés parallèles par des filières internationales, ces moteurs peuvent rapporter beaucoup d'argent.

Mode opératoire

Les vols peuvent concerner – ce fut le cas autour du lac – des bateaux, stockés à terre chez un professionnel, dont on prélève les moteurs ; les bateaux peuvent être volés s'ils sont stationnés sur des remorques que les malfrats attèlent. Le plus souvent, les vols concernent des bateaux au mouillage. Opérant de nuit, les voleurs s'approchent discrètement par une annexe (le plus souvent trouvée sur place), coupent les amarres et en-

trainent l'embarcation hors du port, à l'abri des regards et des oreilles indiscrettes pour opérer en toute quiétude. Le bateau, délesté de son moteur, est laissé à la dérive ou échoué.

Les boulons de fixation du moteur sont dévissés ou, plus fréquemment, les tiges filetées de maintien sont sciées. Les moteurs ainsi désolidarisés de la coque sont basculés sur des chambres à air de camions, tirés jusqu'au véhicule de transport et chargés à l'aide d'une chèvre ou d'un palan.



Quelles parades ?

Le mode opératoire, quasiment toujours le même, étant connu, quelles solutions pour se prémunir contre le vol ?

Des moyens collectifs de surveillance :

Bloquer les accès terrestres aux ports (comme aux Quatre Chemins) n'est pas efficace, les malfrats accédant le plus souvent par l'eau.

Equiper les ports de caméras de surveillance coûte cher (plusieurs centaines de milliers d'euros) et n'est pertinent que s'il existe un suivi permanent en temps réel et

que l'alarme puisse être donnée instantanément. Si les enregistrements sont examinés le lendemain, ils montreront des individus souvent cagoulés, non identifiables et qui ont déjà passé la frontière...

L'antivol de ponton relié à tous les bateaux qui y sont amarrés déclenche, en cas de tentative de vol, une alarme qui peut être sonore et/ou lumineuse et l'intervention d'un vigile. Ce système peut se montrer dissuasif.

Des moyens personnels de lutte contre le vol : Un moyen simple :

le moteur étant destiné à être revendu, le but est de le rendre repoussant pour qu'il ne soit pas « choisi ». Des blogs sur internet nous apprennent que la solution de vieillir le capot du moteur (par des taches de peintures ou des couleurs ternes) peut dissuader les voleurs qui pensent avoir affaire à un vieux moteur... Efficacité non garantie !

Moyens mécaniques :



Le principe consiste à empêcher le déblocage des boulons de fixation du moteur sur la coque. De nombreux systèmes existent :

- des systèmes de blocage enveloppants censés empêcher l'accès aux presses de maintien sur la coque : pour écrous à oreilles par une barre en acier inox avec cadenas (35 – 40€) ; pour écrous traditionnels dès 27€ chez Orange Marine ; de type SICURLOCK, en aluminium anodisé de 4mm et serrure de blocage que l'on trouve entre 35 à 50€.

- des modèles d'antivols à monter en remplacement de l'écrou de fixation (comme sur une jante de voiture) : écrou de sécurité et douille numérotée pour montage-démontage à partir de 50€ ; de type SICUR BOLT (60-70€) ou Mc Guard (65€ environ) ; ABUS propose un

modèle à 145€ avec fixation par vis à garret.

- Il est aussi possible de souder les boulons sur les tiges filetées et/ou de les protéger par une plaque d'inox soudée elle aussi. L'inconvénient majeur est qu'on ne pourra plus déposer le moteur en cas d'avarie. N'oublions pas qu'on trouve dans le commerce des disques sans fil légères (de l'ordre de 2kg), de plus en plus puissantes (jusqu'à 2500W), pouvant travailler sous l'eau et qui, munies de disques diamant, viennent à bout de l'inox. Les systèmes décrits ci-dessus compliqueront sans doute le « travail » des délinquants mais ne sont pas une assurance tous risques. D'ailleurs, dans certains cas, les malfrats détournent le problème en découpant le tableau arrière ! La seule parade étant de renforcer ce dernier par une plaque d'inox de 6 à 10mm sur la largeur du tableau.

Moyens électroniques de protection :



Des systèmes anti-démarrage existent sur certains moteurs mais n'empêchent pas le vol. On peut également doter le moteur ou le bateau d'une alarme classique (lumineuse et/ou sonore) qui sera plus ou moins efficace selon l'environnement du lieu de stationnement.

Plus intéressants sont les systèmes de géolocalisation : il s'agit d'équiper le moteur (ou le bateau) d'un mouchar, une balise miniaturisée émettant des signaux permettant de la localiser à des intervalles de temps variables et paramétrables (1 mn à 8h). Il est possible de définir une zone de surveillance en dehors de laquelle le propriétaire est prévenu de tout mouvement suspect. Deux moyens de transmission des données existent :

- Via le réseau GSM de la téléphonie mobile ; en utilisant la carte SIM d'un opérateur téléphonique (15€) et un abonnement pour utiliser le site web. Un inconvénient réside dans les zones non couvertes par l'opérateur ; par ailleurs, les balises peu chères (50 – 100€) semblent peu performantes en termes d'autonomie et de fiabilité.

- Via le réseau satellitaire bien connu GPS. Le système a l'avantage de fonctionner partout ; les balises sont certes plus chères (de 100 à 500€ et plus) mais dorénavant plus fiables. Il convient de contracter un abonnement auprès d'un opérateur.

Les balises sont maintenant miniaturisées (10cm x 3 cm) et donc discrètes. Le facteur limitant tient dans leur autonomie : de quelques jours à 8-10 mois selon le type d'alimentation (piles classiques, batteries Li/ion) ou même illimitée si elle est connectée à la batterie du bateau ; la décharge sera d'autant plus rapide que la fréquence d'envoi du positionnement est élevée. Ce qui explique la gamme de prix du commerce : à partir de 100€ et jusqu'à 400-500€. Citons les systèmes LOCBOX, DOLINK, LOCSTER, INVOXIA, SOLUSTOP, YACHT SAFE, YACHT SENTINEL, etc...

L'intérêt majeur du procédé est que, par l'intermédiaire d'une application mobile, vous pouvez être averti sur votre smartphone par SMS ou mail de tout déplacement anormal et pouvez suivre à distance et en temps réel les déplacements du bateau (ou du moteur). Il convient donc de souscrire un abonnement variable selon les services proposés : 60€/an chez YACHT SENTINEL (gratuit 2 ans), 100€/an chez INVOXIA (gratuit 3 ans), 170€/an chez LOCSTER, 295€/an chez DOLINK.

Que choisir ?

Les voleurs de moteurs cherchent à œuvrer au plus vite. Les moyens mécaniques – d'un coût restreint – visent à retarder leur « travail » et les dissuader de s'attaquer à votre moteur car ils y consacreront trop de temps. Cela reste incertain car si le modèle les intéresse quand même, et bien équipés, rien ne les rebutera.

Les moyens de géolocalisation semblent plus satisfaisants mais plus onéreux. En cas de déclenchement d'alarme, les consignes de la gendarmerie sont de ne pas intervenir soi-même (voir ci-joint) mais de prévenir les services de sécurité (gendarmerie ou police) ou composer le 17. L'efficacité tient dans la rapidité d'intervention des forces de l'ordre : la Savoie étant proche des frontières, les malfrats ont tôt fait de se retrouver à l'étranger et là, c'est la coopération européenne qui doit fonctionner.

Dans tous les cas, il convient d'être assuré contre le vol de moteur ou, si vous souhaitez éviter ces désagréments, d'opter pour un in-bord. ■■■